

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

TOUT CE QUE PERMET LA DSN

*Pour les entreprises,
les salariés, la protection sociale
et les politiques publiques*



**LE SAVIEZ-VOUS ?
LA DSN A 10 ANS !**



Un service de
NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



La loi de simplification a 10 ans, la DSN aussi !

La DSN, Déclaration Sociale Nominative, a été instaurée par la loi de simplification de 2012. Le cadre d'une volonté politique et d'une ambition est posé.

La DSN est ainsi l'unique procédure que les entreprises auront à gérer pour toutes les formalités s'appuyant sur les données de paie. Réalisée sur net.entreprises.fr, elle couvre de nombreuses procédures sociales, mais aussi la sphère emploi/travail et fiscale.



Une parfaite illustration du « dites-le nous une fois »

La DSN inverse les logiques qui prévalaient :

- Ne plus partir des besoins des organismes pour solliciter les entreprises et éviter aux entreprises de re-produire, re-saisir ou re-fournir des démarches, procédures, déclarations...
- **MAIS partir de ce que les entreprises font déjà : la paie !**

La DSN est accessible sur le portail unifié Net-entreprises articulé avec Portailpro.



La clé de cette simplification administrative d'ampleur ? La mutualisation

Les organismes de protection sociale et leurs partenaires ont mutualisé des ressources et des compétences au travers du portail net-entreprises.fr et du Groupement d'Intérêt Public des Données Sociales, ce qui a rendu cet avènement possible.

10 ans après les travaux DSN : 45 procédures déclaratives remplacées

En 2022, la DSN concerne :

2,2 millions
d'entreprises

60 000
établissements publics

28 millions
de salariés et agents publics

La DSN a été généralisée à :

- Toutes les entreprises du privé en 2017
- La Fonction publique en janvier 2022

Parmi les 45 procédures substituées :

Des formalités
de recouvrement



- Anciennes formalités DUCS et régimes spécifiques

Des formalités pour
délivrance des droits



- Liquidation des Indemnités Journalières (IJ)
- Formalités chômage
- Alimentation annuelle des divers droits (DADS-U, etc.)

De nouvelles simplifications
rendues possibles par la DSN



- Prélèvement à la source, PAS
- Aide à l'embauche d'apprentis
- Calcul des effectifs
- Calculs des prestations de solidarité...

Qui se souvient ?



Des nombreux formulaires papiers à remplir à la fin des années 90 ?
Des informations qu'il fallait re-saisir encore et encore ?
Des DUCS ? De la DADS-U ?



Découvrez les fonctionnalités DSN
ajoutées en 2021 et 2022



La méthode Net-entreprises ? Concertation, progressivité, industrialisation

- **Associer toutes les parties prenantes** : organismes, entreprises et administrations, éditeurs, déclarants et tiers-déclarants
- Faire converger les besoins et les fonctionnements des systèmes d'information de chaque organisme
- **Définir un langage commun à travers une normalisation des données**
- Automatiser et **industrialiser les flux de données allers et retours** à partir de la paie
- Fonctionner par étapes, tester, écouter, accompagner, fiabiliser
- Sécuriser les **flux de données sociales**
- Développer des outils de contrôle et partager des retours qui aident à corriger les informations erronées

Pas de prélèvement à la source sans DSN...



En révolutionnant le système déclaratif, la DSN a permis de mettre en place le prélèvement à la source (PAS) pour la DGFIP et son dispositif parallèle, le prélèvement à la source des revenus autres (PASRAU) tels que les pensions de retraite ou indemnités chômage.

Net-entreprises a appliqué au PAS les recettes du succès de la DSN : approche collective, accompagnement et animation, multiplication des cas de tests, échanges réguliers entre les équipes de production...

Côté utilisateurs, les entreprises reçoivent automatiquement le taux de prélèvement à appliquer sur le salaire par le même système informatique que celui par lequel elles transmettent leurs données sociales.

Le défi d'un lancement maîtrisé et sécurisé au 1^{er} janvier 2019 a été relevé !



Quels bénéfices DSN constatés ?



Pour les entreprises

- Un gain de temps dans les démarches déclaratives
- Moins de risques d'erreurs, de contentieux et de pénalités
- Une traçabilité des données de la paie à leurs usages
- Des récupérations automatisées (taux du PAS*, AT/MP**...)



Pour les organismes de protection sociale et les administrations

- L'assurance d'une meilleure qualité de l'information recueillie et transmise
- De nouvelles possibilités de services et simplifications



Pour les salariés

- Une alimentation sécurisée de leurs droits au fil de l'eau et en conformité avec leurs cotisations
- Une meilleure garantie des droits sociaux grâce à une identification unique auprès de tous les organismes
- Une simplification des démarches
- L'assurance de la portabilité des droits sociaux
- Une confidentialité renforcée des données en circulation
- L'accès aux informations transmises en DSN via le portail www.mesdroitssociaux.gouv.fr
- Une prise en compte plus rapide des droits IJ et des fins de contrats

* PAS : Prélèvement À la Source

** AT/MP : Accidents du travail (AT) / Maladies professionnelles (MP)



Continuer à simplifier les démarches des entreprises



Revenir à une normalisation rationalisée de la DSN

Face à cette large couverture des procédures par la DSN, l'enjeu majeur est d'éviter le syndrome d'empilement des données !

Il faut donc éviter d'ajouter encore et encore des données en DSN, en partant de la réalité de la paie, et non de la réglementation des organismes vue en silo « traduite » pour réponses aux besoins des organismes.

Toutes les parties prenantes doivent poursuivre la co-construction qui a fait la réussite de la DSN pour re-normaliser ce qui, du fait des urgences réglementaires, a complexifié la situation de départ.

La normalisation doit être dès maintenant au cœur des démarches à venir autour de la DSN.



Quelques pistes

- Harmoniser les périodes de rattachement des éléments demandés
- Travailler sur les zones de la DSN qui ont cru de manière trop importante, notamment les assiettes et les typologies décrivant les situations de travail
- Optimiser les services de gestion des coordonnées bancaires
- Intégrer la DPAE, Déclaration Préalable à l'Embauche, qui est encore une procédure à part hors DSN
- Alléger certaines procédures intégrées à la DSN sans avoir pu revoir en amont leur process contraignant

Toutes les infos sur la **DSN** sont sur
www.net-entreprises.fr



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRAFL - CFDI - CPME
CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMELUM - UNAPL - U2P